AVIS DE POSSIBILITÉ D'EMPLOI CONCERNANT UNE NOMINATION MINISTÉRIELLE

Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine d'Eeyou

Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik

---

Cet avis peut être traduit en inuktitut sur demande.

Poste

Création d'un bassin de candidats qui pourraient être nommés, soit par le ministre d'Environnement et Changement climatique (ECCC) ou par le ministre de Pêches et Océans Canada (MPO), comme membres du Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Eeyou (CGRFRME) ou du Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik (CGRFRMN). Les Conseils de gestion des ressources fauniques (ci-après appelés « les conseils ») sont les principaux mécanismes de gestion des ressources fauniques pour l'est de la baie James et les eaux autour du Nunavik.

Description

Les membres des conseils de gestion des ressources fauniques contribuent en apportant leur expérience et expertise au travail des conseils. Afin d'appuyer le mandat du conseil, les membres révisent des rapports, font des recommandations, participent à des réunions, etc.

- **Mandat des organismes :**

  Le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine d'Eeyou, https://www.eeyoumarineregion.ca/wildlife-board, a été mis sur pied en 2010 dans le cadre de l'*Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou* (ARTRME).

Le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik, https://nmrwb.ca/, a été mis sur pied en 2006 dans le cadre de l'*Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik* (ARTIN).

- Chacun des deux conseils est composé de sept membres, dont un membre est nommé par le ministre fédéral responsable des ressources halieutiques (MPO) et des mammifères marins et un autre membre est nommé par le ministre fédéral responsable du Service canadien de la faune (ECCC). Trois membres sont nommés par le Grand Conseil des Cris (CGRFRME) ou par la Société Makivik (CGRFRMN). Un membre est choisi pour chaque conseil par le Gouvernement du Nunavut. Un président est nommé par les membres de chaque conseil et approuvé par le ministre fédéral responsable des ressources halieutiques et des mammifères marins. L'ARTRME et l'ARTIN confèrent aux conseils des pouvoirs et des responsabilités liées à l'utilisation, la gestion et la propriété des territoires cris et inuits et des ressources dans la baie James et la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson, la baie d'Ungava ainsi qu'une zone marine au nord du Labrador.

- **Principales activités :** Les candidats doivent s'engager, à raison d'environ 50 jours par année, pour la préparation et la participation, avec des fonctionnaires de ministères fédéraux et territoriaux ainsi que des représentants d'Eeyou Istchee et/ou du Nunavik, aux réunions régulières du Conseil (quatre par année), ainsi qu'à d'autres réunions à l'occasion. Ces réunions ont lieu dans les communautés d'Eeyou Istchee ou du Nunavik ainsi que dans le sud du Canada (habituellement à Ottawa ou Montréal). Normalement, les membres se déplacent pour assister à ces réunions, bien que certaines circonstances puissent imposer une assistance virtuelle. Les Conseils travaillent généralement en anglais (aussi en inuktitut dans le cas du NMRWB).

- **Rémunération :** Il s'agit d'un poste à temps partiel. Les membres ne deviennent pas des employés de la fonction publique du Canada à la suite de cette nomination. Les membres reçoivent une rémunération à la journée basée sur les *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil au sein d'agences, de conseils et de commissions (Catégorie IV) :* https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/programmes/nominations/nominations-gouverneur-conseil/conditions-emploi-avantages-sociaux/lignes-directrices-remuneration-agences-conseils-commissions.html
  De plus, les frais de déplacement et de subsistance encourus par les membres dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions sont remboursés à un niveau conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor du gouvernement du Canada.

- **Durée du mandat:** Les membres occupent leur poste pour un mandat de quatre ans, lequel peut être reconduit.

Comment présenter une candidature

Les candidats doivent envoyer leur demande à l'adresse ec.nominations-appointments.ec@canada.ca au plus tard le 13 août**, 2021**. La demande doit comprendre les éléments suivants :

- Coordonnées et curriculum vitae;
- Coordonnées de deux personnes pouvant fournir des références (ces personnes doivent connaître l'expérience et les qualités personnelles décrites ci-dessous);
- Une lettre de présentation qui souligne en quoi vous jugez rencontrer les critères d'admissibilité et les qualifications ci-dessous.

Critères d'admissibilité et qualifications

Pour que votre candidature soit prise en considération pour ce poste, veuillez fournir dans votre lettre de présentation des exemples concrets qui démontrent clairement en quoi vous répondez aux exigences liées aux études et à l'expérience suivantes :

Études

Diplôme d'une université reconnue en sciences naturelles (notamment en biologie, en écologie, en gestion des ressources naturelles ou dans un domaine scientifique connexe) ou un agencement acceptable d'études, de formation en cours d'emploi et/ou d'expérience dans les domaines liés aux travaux du conseil de gestion.

Expériences

- Travail en équipe ou au sein de comités ou de conseils;
- Travail en situations interculturelles, en particulier avec des communautés autochtones du Canada;
- Formulation de recommandations qui prennent en considération les connaissances scientifiques et/ou connaissances traditionnelles autochtones;
- Travail dans le domaine de la recherche, de la conservation et/ou de la gestion des ressources naturelles.

Connaissances

- Principes et pratiques de la gestion des populations fauniques;
- Lois fédérales reliées à la gestion des ressources fauniques (plus particulièrement la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les espèces en péril*, et la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*);
- Des mandats de Pêches et Océans Canada et Environnement et Changement climatique Canada;
- *Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou* et *Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik* et du travail des Conseils de gestion des ressources fauniques créés par ces accords.

Qualifications constituant un atout

Les critères suivants ne sont pas essentiels, mais constituent un atout :

- Capacité de parler la langue crie ou l'inuktitut;
- Capacité à communiquer dans les deux langues officielles au Canada (le français et l'anglais);
- Expérience de la gestion des populations d'oiseaux;
- Expérience de la gestion des pêches;
- Expérience de la gestion des populations mammifères marins;
- Expérience de la gestion de l'ours polaire;
- Expérience de la mise en œuvre des accords de revendications territoriales.

Durant le processus de sélection, nous communiquerons avec les personnes que vous avez indiquées à titre de références afin de vérifier les critères susmentionnés et les qualités personnelles suivantes :

- Leadership
- Jugement
- Diplomatie

Langues officielles et diversité

Le gouvernement du Canada pourrait tenir compte du bilinguisme et de la diversité des candidats au moment de les évaluer pour ces postes. Par conséquent, nous vous encourageons à indiquer dans votre demande votre compréhension de la langue seconde et votre capacité de vous exprimer dans cette langue. Le gouvernement s'engage à assurer que, dans le cadre de ses nominations, il est tenu compte du désir d'atteindre l'égalité entre les sexes et de refléter la diversité du Canada, sur le plan linguistique et régional, et en ce qui concerne la représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi. Par conséquent, nous vous encourageons à indiquer dans votre demande si vous appartenez à l'un des groupes suivants : femmes, Autochtones,

personnes handicapées, membres de minorités visibles. Précisons que ces renseignements sont fournis à titre volontaire et qu'ils ne sont pas obligatoires.

Facteurs d'admissibilité et conditions d'emploi

Seuls les citoyens canadiens seront pris en considération pour ce poste.

Les membres doivent accepter de se déplacer au Canada et être en mesure de le faire, y compris jusqu'à des collectivités éloignées du Québec.

Si vous êtes nommé(e) à ce poste :

- Vous devez respecter les directives en matière d'éthique, d'activités politiques et de conflits d'intérêts applicables aux nominations ministérielles du gouvernement fédéral. Vous êtes assujetti à la *Loi sur les conflits d'intérêts.* Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique.
- Une autorisation de sécurité obtenue après vérification de la fiabilité peut être exigée.

Il se peut qu'une liste de personnes qualifiées soit établie et utilisée pour des possibilités futures au sein de ces organisations.

Énoncé de collecte de renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont protégés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels standard appelée Membres de conseils d'administration, de comités et de conseils (POU 919) et conservés conformément aux calendriers de conservation et d'élimination établis pour cette banque.

De plus, selon cette loi, vous avez le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels et leur correction s'ils sont erronés ou incomplets. Pour vous prévaloir de vos droits ou pour obtenir des précisions au sujet de cet énoncé, veuillez communiquer avec notre coordonnateur de la protection des renseignements personnels, à ec.renseignementspersonnels-privacy.ec@canada.ca. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les questions de protection des renseignements personnels et sur la Loi, veuillez consulter le site Web du Commissariat à la protection de la vie privée.

La transmission de ces renseignements n'est pas protégée. Vous ne devriez donc pas inclure de renseignements personnels de nature délicate, comme votre numéro d'assurance sociale, dans votre message. Si vous préférez ne pas soumettre votre demande de renseignements par courriel après avoir lu l'énoncé, vous pouvez l'envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Environnement et Changement climatique Canada, Directeur général, Secrétariat ministériel, 2e étage, édifice Fontainte, 200, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau (Québec) K1A OH3